

BULLETIN MUNICIPAL

NOVEMBRE 2020

1. MOT DU MAIRE

À toute la population d'Amherst,

Habituellement, en novembre, je m'adresse à vous dans un esprit plus chaleureux, à l'approche des Fêtes. Aujourd'hui, comme au plus fort de la pandémie au printemps dernier, notre territoire n'est pas aussi impacté par la Covid, qui, depuis neuf mois, continue à affecter notre quotidien. L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis.

Je veux d'abord retenir que la solidarité sous toutes ses formes nous a permis de traverser les instants les plus difficiles. Nous avons pu compter, encore une fois, sur l'engagement de bénévoles et de professionnels très sollicités : professionnels de la santé, premiers répondants, commerçants, enseignants, etc. MERCI!

Soyez assurés que le conseil municipal fait tout en son pouvoir afin de poursuivre ses grands projets, comme les petits, tout en s'adaptant à cette nouvelle réalité. Cette fin d'année 2020, nous poursuivons leurs avancées, pour que 2021 les voie se démarrer et se concrétiser. Les employés de l'administration et les employés de la voirie locale mettent tous la main à la pâte afin de rassurer la population.

Malheureusement, les événements habituels de fin d'année sont reportés ou annulés. Notre traditionnel 5 à 7 des bénévoles nous permettant de souligner l'engagement de nos différents partenaires et celui des bénévoles qui s'impliquent au sein des comités de la municipalité ne pourra avoir lieu cette année. Cependant, nous tenons tout de même à vous remercier pour votre travail exceptionnel. Nous nommerons les personnes concernées dans le prochain bulletin municipal et une annonce sera publiée sur notre page Facebook.

DANS CE BULLETIN

1. Mot du maire
2. Ça va où? : L'application mobile qui nous aide à bien recycler
3. Activités de loisirs (sondage)
4. Bienvenue à nos nouveaux employés
5. Se rafraîchir tout en s'amusant
6. Patinoires extérieures (mesures sanitaires)
7. Des nouvelles de la Cuisine collective
8. Le comité MADA (Municipalité amie des aînés) vous remercie pour votre participation à ses consultations!
9. Rappel : système d'alerte à la population
10. Appli Alerte COVID
11. Nouvelles signalisations sur le territoire
12. Mise à jour : Coup d'eau au lac Cameron
13. Novembre, mois de la sensibilisation au Radon
14. Rapport du CRE Laurentides sur les plantes aquatiques
15. Augmentation des excréments de chiens sur les lieux publics : À surveiller
16. Le conseil en bref

MUNICIPALITÉ D'AMHERST

819 681-3372
info@municipalite.amherst.qc.ca
124, rue Saint-Louis
Amherst (Québec) J0T 2L0

Il en va de même pour la soirée de remises de bourses pour la persévérance scolaire. Les bourses ne sont toutefois pas annulées! Nous tenons à démontrer notre appui envers cette cause importante et à féliciter tous ceux et celles qui s'accrochent et persèverent chaque année. Vous connaîtrez l'identité des récipiendaires dans le prochain bulletin municipal, ainsi que sur notre page Facebook.

Finalement, la rencontre nous permettant de souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux arrivants et propriétaires qui se sont joints à la municipalité en 2020 devra être reportée à une date ultérieure. Il est difficile de se projeter plus loin, mais on garde toujours une part d'espoir pour les fêtes de fin d'année et les réjouissances du mois de janvier.

Merci encore une fois pour chaque geste et chaque attention. Merci à vous, citoyennes et citoyens, compréhensifs et patients durant cette période délicate et inédite. C'est grâce aux efforts communs de la population que nous sommes en mesure de maintenir un taux très bas de contamination dans notre communauté. Gardons cette bonne façon de faire et espérons l'arrivée d'un vaccin prochainement.

Continuons à prendre soin de nous et de nos proches en respectant au quotidien les mesures sanitaires en place.

Jean-Guy Galipeau
Maire

2. ÇA VA OÙ? : L'APPLICATION MOBILE QUI NOUS AIDE À BIEN RECYCLER

Le tri de nos déchets est essentiel pour maximiser le rendement de notre service municipal. Lorsque l'on jette un déchet dans nos matières recyclables, cela vient ralentir le processus. En plus, certaines matières recyclables deviennent des déchets. Le travail effectué en amont n'obtient donc pas le résultat souhaité par les consommateurs et par la Municipalité.

Lancée par RECYC-QUÉBEC, l'application mobile **Ça va où?** nous permet en quelques clics de déterminer efficacement quoi faire avec chaque produit : verre, plastique, pneus, petits appareils électroniques, etc.

L'application, créée spécialement pour le Québec, nous guide dans le triage de quelque 800 produits de consommation régulière. On trouve l'objet, la substance ou encore la denrée alimentaire dont on souhaite se départir en cherchant parmi les dizaines de catégories présentées, et cela permet de connaître (enfin, et avec exactitude !) la bonne façon de s'en débarrasser. Grâce à une carte interactive, l'application nous aide même à repérer, au besoin, le point de dépôt ou l'écocentre le plus proche de chez nous. L'application recense 1300 municipalités et territoires du Québec, incluant évidemment la municipalité d'Amherst.

L'application mobile **Ça va où?** est offerte gratuitement sur l'App Store et sur Google Play, ainsi que sur le site de RECYC-QUÉBEC.

Recyclage. Compost. Écocentre.
Avec **Ça va où?**, on sait où ça va!

Maintenant
en français
et en anglais

TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI



Ces photos de bacs contenant des matières qui n'auraient pas dû s'y retrouver ont été prises sur le territoire récemment.

Nous vous invitons à en faire l'essai dès maintenant et contribuer à faire de notre municipalité un endroit plus vert.

3. ACTIVITÉS DE LOISIRS (SONDAGE)

Cette période sans précédent dans laquelle nous sommes plongés depuis le mois de mars dernier a complètement chamboulé notre quotidien.

Les activités de loisirs vous intéressent?

Merci de remplir le sondage disponible sur le site Internet de la Municipalité ou encore sur support papier à l'hôtel de ville, au dépanneur St-Rémi et à la boucherie Vendée. Vous pouvez le déposer à l'hôtel de ville au plus tard le 21 décembre 2020.

Bien que le gouvernement nous ait demandé de mettre notre vie sociale sur pause, nous aimerions tout de même nous préparer de façon optimiste pour le moment où nous aurons la chance de pratiquer certaines activités de loisirs en 2021... autrement qu'en solitaire.

Nous aimerions savoir, parmi les activités proposées, celles qui vous intéresseraient suffisamment pour y participer sur une base régulière. Le taux de réponse, la disponibilité des installations, du matériel et des personnes-ressources (rémunérées ou bénévoles) détermineront ce qui peut être offert.

Dans l'éventualité où la COVID-19 se ferait encore plus persistante, nous travaillons à vous offrir une programmation pour toutes les activités permettant la distanciation sociale ou pour les activités qu'il sera possible de pratiquer via l'application Zoom.

Cependant, vous comprendrez que pour certaines activités requérant une proximité physique ou celles pratiquées en grand groupe, nous devons attendre l'autorisation de la Santé publique du Québec.

Merci de prendre le temps de nous faire connaître vos intérêts!

4. BIENVENUE À NOS NOUVEAUX EMPLOYÉS

Daniel Forest, notre nouveau technicien en loisirs à la municipalité d'Amherst, a travaillé plus de 20 ans au Jardin botanique de Montréal comme coordonnateur des événements spéciaux. Il est ensuite devenu directeur général de Cité GénérAction 55+, une maison des aînés à Terrebonne qui se distingue par l'importante implication de bénévoles.

En poste depuis seulement quelques semaines pour les municipalités d'Amherst, Arundel et Lac-des-Plages, il est très motivé par ces milieux dynamiques et par la diversité des mandats qui l'attendent. Amateur d'échecs (le jeu !), de tir à l'arc, de badminton et de course automobile, il n'a — selon lui ! — qu'un seul défaut, mis à part sa modestie proverbiale : sa consommation de Pepsi diète !



Virginie Dubois, jeune femme au sourire contagieux se joint à notre équipe en tant qu'Adjointe de direction – Suivis et communication. Détentrice d'un baccalauréat en communication de l'Université d'Ottawa, elle a acquis son expérience en travaillant dans des organisations de niveaux fédéral et universitaire, ainsi que dans des milieux hospitalier et touristique. C'est avec son dynamisme remarquable qu'elle est prête à relever de nouveaux défis parmi nous.

Grande voyageuse et amoureuse de la nature, elle a passé ses étés au chalet familial à Saint-Faustin-Lac-Carré avant de s'établir de façon permanente dans la région il y a près de 4 ans.



5. SE RAFRAÎCHIR TOUT EN S'AMUSANT

Depuis longtemps, votre municipalité voulait aménager des jeux d'eau, de façon à contribuer au confort d'un plus grand nombre de citoyens.

Le conseil municipal a octroyé à Terrassement Limoges, le 9 novembre dernier, la construction de jeux d'eau dans le parc municipal de St-Rémi au printemps prochain.

La construction de jeux d'eau permettra aux jeunes résidents du secteur de profiter d'un peu de fraîcheur lors des chaudes soirées d'été. Les futures installations prévoient des équipements pour des jeunes de tous âges, de même qu'une accessibilité universelle.

L'ouverture est prévue pour le 24 juin 2021.

6. PATINOIRES EXTÉRIEURES (MESURES SANITAIRES)

Avec l'hiver qui approche à grands pas, nous sommes heureux de vous annoncer que nos patinoires extérieures seront accessibles cet hiver. Cependant, temps de pandémie oblige, il y aura certaines mesures sanitaires à respecter afin d'assurer la santé et la sécurité des usagers.

Ces mesures sont sujettes à changement selon les directives de la Santé publique. Celles-ci sont basées sur les autorisations reçues pour les municipalités qui se trouvent en zone orange. S'il advenait que nous basculions en zone rouge, de nouvelles mesures vous seraient communiquées.

- En zone orange, les activités sportives sont autorisées. Cependant, un maximum de **25 personnes** peut être dans un lieu public extérieur en même temps.
- Les installations permettant de chausser les patins seront ouvertes, mais les visiteurs devront respecter les consignes sanitaires habituelles : port du masque, distanciation physique de deux mètres, etc. Le nombre de personnes pouvant y accéder en même temps sera limité à 6.
- Les toilettes seront ouvertes dans les chalets et elles seront désinfectées fréquemment.
- Pour le patin libre, nous allons mettre en place un sens de circulation afin d'éviter que les utilisateurs se croisent.
- Le port du couvre-visage ne sera pas obligatoire sur la patinoire. Les usagers peuvent quand même le porter s'ils le souhaitent.

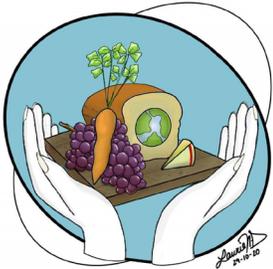


Nous comptons sur votre collaboration habituelle pour respecter les mesures en place.



Nous tenons à remercier Sabrina Proulx pour la photo du vieux moulin à scie connu sous le nom du « Moulin à Eustache Thomas », véritable vestige de l'époque où l'exploitation forestière contribuait activement au développement économique de la municipalité d'Amherst. Notre carte du temps des Fêtes sera agrémentée de cette magnifique photo.

7. DES NOUVELLES DE LA CUISINE COLLECTIVE



L'équipe de la Cuisine collective se réunit toujours aux deux semaines, les mercredis de 9 h 30 à 15 h, dans une atmosphère amicale.

Maintenant, la Cuisine collective est chapeautée par l'Étincelle d'Amherst avec un nom qui lui est propre : La Mie de l'Espoir. Son logo exprime sa mission de nourrir les gens et d'offrir des plats cuisinés.

Bienvenue aux personnes qui désirent apprendre à cuisiner. Joignez-vous à nous ! En tant que participant, vous repartirez avec de bons plats faits maison.

Des plats sont toujours disponibles pour ceux qui veulent en acheter au coût de 5 \$ chacun.

Si vous avez un intérêt, contactez Lucie Cossette au [819 687-3525](tel:819-687-3525).

8. LE COMITÉ MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS) VOUS REMERCIE POUR VOTRE PARTICIPATION À SES CONSULTATIONS!

Entreprise en février dernier par la Municipalité pour se doter d'une politique en faveur du bien-être de ses aînés, cette démarche MADA progresse bien en dépit de la pandémie. En effet, le comité de pilotage mis sur pied par le conseil municipal a tenu huit réunions, dont les sept dernières par vidéoconférence.

Vous pouvez prendre connaissance de la composition du comité et de ses travaux en consultant le site Internet de la municipalité à l'adresse www.municipalite.amherst.qc.ca. Sur la page d'accueil du site, cliquez sur **CITOYENS** dans le menu du haut et sélectionnez l'onglet **Municipalité amie des aînés (MADA)**.

Après avoir établi le profil démographique et socioéconomique des aînés d'Amherst, le comité a recensé les services et les programmes s'adressant à ces derniers. L'objectif de ces démarches était de permettre au comité de connaître le mieux possible les besoins et les attentes des aînés. La troisième étape en est une de consultation.

Premier volet des consultations auprès des aînés : un sondage

Au cours du mois de septembre dernier, **71 citoyens** de 50 ans et plus ont rempli un sondage qui était disponible sur le site Internet de la municipalité ou sur support papier à l'hôtel de ville, au dépanneur St-Rémi et à la boucherie Vendée.

Deuxième volet des consultations : des appels téléphoniques

Le 27 octobre et le 4 novembre derniers, des membres du comité et les chargés de projet ont échangé avec **40 aînés** de 70 ans et plus et leur ont posé des questions sur l'habitat (milieu de vie), le transport (mobilité) et les soins de santé. Les aînés contactés ont aimé avoir été informés au préalable des consultations et sont heureux d'avoir eu l'occasion de s'exprimer. Plusieurs ont souligné qu'il faisait bon vivre à Amherst !

Il ne vous a pas été possible de participer à ces consultations jusqu'à présent?

Voici 3 autres moyens mis en place pour permettre aux citoyens de s'exprimer, et ce, jusqu'au 31 janvier 2021 :

1. Par entrevue téléphonique en prenant rendez-vous au 819 681-3372 ;
2. En transmettant un courriel dans la boîte à suggestions virtuelle à mada@municipalite.amherst.qc.ca ;
3. En déposant vos suggestions dans la boîte prévue à cet effet à l'extérieur de l'hôtel de ville.

Prochaines étapes

- Après avoir procédé à une rétrospective du travail effectué jusqu'ici, dont la synthèse des consultations, et à la détermination préliminaire des actions de la future politique, le comité MADA consultera au début de 2021 les représentants et intervenants communautaires.
- À la lumière des commentaires et des suggestions de ces derniers, le comité pourra par la suite procéder à la finalisation du projet de la politique et de son plan d'action pour présentation au conseil municipal.
- À la suite de leur adoption par le conseil municipal, la politique et son plan d'action feront l'objet d'un **lancement public** au printemps 2021.



Soutien du gouvernement du Québec dans le cadre de la démarche MADA

Municipalité
amie des aînés

En partenariat avec :



La Municipalité d'Amherst remercie le gouvernement du Québec pour l'aide financière octroyée dans le cadre de cette démarche.

9. RAPPEL : SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION



Nous aimerions vous rappeler que dans le cadre de son plan de mesures d'urgence, la Municipalité d'Amherst a fait l'acquisition d'un service d'alertes et d'informations afin d'offrir un outil efficace de qualité à ses citoyens.

Ce système est supporté par TELMATIK et est en service 24 heures par jour, 365 jours par an. Il permet, en situation d'urgence, de joindre rapidement tous les citoyens afin de les tenir informés de situations particulières telles que les mesures d'urgence, la fermeture de routes, les avis d'ébullition, les avis de rinçage, etc.

Chaque citoyen est libre de s'abonner. De plus, le système permet plusieurs inscriptions pour une même adresse selon le mode de communication désiré (appel vocal automatisé, SMS [textos] ou courriel).

L'inscription à ce service se fait par Internet au www.municipalite.amherst.qc.ca en cliquant sur « S'ABONNER AU SYSTÈME D'ALERTE D'AMHERST ». Un formulaire s'affichera afin que vous puissiez entrer vos renseignements.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'avoir un accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec nous au 819 681-3372, poste 5200, ou par courriel à l'adresse amherst@municipalite.amherst.qc.ca.

**Il est de la responsabilité de chaque citoyen de maintenir à jour ses informations personnelles.*

10. APPLI ALERTE COVID

La Municipalité d'Amherst vous invite à télécharger l'application Alerte COVID, développée par le gouvernement du Canada permettant d'aviser les personnes en cas d'exposition potentielle à la COVID-19 avant même que des symptômes apparaissent. L'application protège votre vie privée : elle n'utilise pas le GPS et ne suit pas votre position. Alerte COVID, qui utilise le signal Bluetooth, n'a aucun moyen de connaître votre emplacement, votre adresse ou les informations contenues dans votre téléphone.

**Protégez votre communauté.
Téléchargez l'appli Alerte COVID.**



La pandémie a eu un impact important sur notre vitalité économique, entraînant notamment des pertes d'emploi dans plusieurs secteurs. Le traçage rapide de ceux et celles qui ont eu des contacts avec des personnes infectées est un des éléments-clés dans la lutte aux éclosions. L'application Alerte COVID permettant d'effectuer ce traçage avec une grande efficacité, plus celle-ci sera téléchargée et activée, plus notre région reviendra rapidement en zone verte.

11. NOUVELLES SIGNALISATIONS SUR LE TERRITOIRE

La sécurité de tous nos citoyens est primordiale. C'est pourquoi nous avons mis en place de nouvelles signalisations sur le territoire. Certains travaux ont déjà été effectués et le reste des travaux s'effectuera dès la réception des panneaux qui ont été commandés. Cependant, comme le délai de livraison est long, il n'est pas impossible que ceux-ci soient seulement installés après les fêtes.

Secteur Rockway Valley :

La limite de vitesse sera réduite à 70 km/h entre la route 323 et l'entrée de l'agglomération de Rockway Valley afin de permettre la circulation des VTT sur les accotements, puisque la circulation de VTT est interdite sur le Corridor aérobique.

Des panneaux indiquant la nouvelle limite de vitesse seront donc installés, de même que des panneaux indiquant le partage de la route pour les voitures et les VTT.



Chemin Vendée :

Afin d'assurer la sécurité de nos écoliers, nous installerons un nouveau panneau indiquant l'arrêt d'autobus scolaire, à proximité du 803, chemin Vendée.



Secteur lac Cameron :

Afin d'améliorer la sécurité et de préciser certaines indications, des modifications à l'affichage et à la signalisation seront apportées autour du lac Cameron à deux endroits :



À l'intersection du chemin du Lac-Labelle et du chemin du Lac Cameron :

- Installation d'un arrêt/stop du côté droit du chemin sur le chemin du Lac-Labelle ;
- Installation d'un panneau indiquant les numéros d'immeubles du chemin du Lac Cameron vers la gauche et vers la droite ;
- Installation d'un panneau indiquant le village de Vendée ;
- Installation d'un panneau sur le chemin du Lac Cameron, indiquant le chemin du Lac-Labelle.



À l'intersection du chemin des Érables et du chemin du Lac Cameron :

- Installation d'un arrêt/stop sur le chemin des Érables à l'intersection avec un panneau indiquant le chemin du Lac Cameron ;
- Déplacement du panneau d'information municipale concernant les lavages de bateaux sur le chemin des Érables, à l'intersection ;
- Installation de panneaux sur le chemin du Lac Cameron indiquant à l'intersection les directions suivantes : La Conception, chemin des Érables, chemin du Lac Cameron.

Nous vous remercions d'être vigilants et de toujours bien respecter le code de la sécurité routière.

Yves Dunal
Conseiller district 6

12. MISE À JOUR : COUP D'EAU AU LAC CAMERON

Pour donner suite au coup d'eau dans un ruisseau se jetant dans le lac Cameron, il a été suggéré aux propriétaires situés à proximité du ruisseau en question et ayant un puits de surface ou une prise d'eau au lac, de faire bouillir l'eau avant de la consommer. Par ailleurs, l'inspecteur de la municipalité a procédé à des cueillettes d'échantillons d'eau dans le secteur dudit ruisseau à deux reprises.

L'analyse de l'échantillon pris le 1^{er} octobre révèle des taux de 13 ufc/100 ml de bactéries E. coli et de 27 ufc/100 ml d'entérocoques.

L'analyse de deux autres échantillons recueillis le 8 octobre révèle des taux de 2 ufc/100 ml d'E. coli et 1 ufc/100 ml d'entérocoques, et ce, autant pour la sortie de la rivière Maskinongé que pour la sortie du ruisseau en question.

Selon le règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère de l'Environnement¹, le résultat des échantillons d'eau doit être de 0 ufc/100 ml d'E. coli pour que l'eau soit qualifiée de potable. Elle doit également être exempte de micro-organismes pathogènes.

Toujours selon le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il est recommandé, pour les propriétaires de puits ou pour les propriétaires captant leur eau d'un plan d'eau, de faire réaliser une analyse de l'eau au moins deux fois par année pour les paramètres microbiologiques (au printemps et à l'automne).²

Selon l'Institut national de santé publique du Québec³, la détection de coliformes totaux dans un puits peut indiquer que le puits est vulnérable aux intrusions d'eaux de surface. Leur présence nécessite de rehausser la fréquence de suivi de la qualité microbiologique de l'eau. Il revient au propriétaire de rechercher la cause, d'apporter les correctifs nécessaires et de refaire les analyses.

La source du coup d'eau n'a pas été trouvée au moment d'écrire ces lignes. L'hypothèse d'un barrage de castors ayant cédé reste la plus plausible en ce moment. Nous sommes également en communication avec la personne responsable de ce dossier au ministère de l'Environnement.

Mis à part les résultats d'analyses, nous insistons sur le fait qu'une personne ayant un puits de surface ou puisant l'eau d'un lac devrait être vigilante et prendre l'habitude de faire bouillir son eau avant de la consommer.

Sources :

¹ http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/reglement/guide_interpretation_RQEP.pdf

² <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm>

³ <https://www.inspq.qc.ca/eau-potable/coliformes-totaux>



13. NOVEMBRE, MOIS DE LA SENSIBILISATION AU RADON

La première cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs est le radon.

Le radon est un gaz radioactif qui provient de la dégradation naturelle de l'uranium présent dans la roche. C'est un gaz invisible, inodore et sans goût.

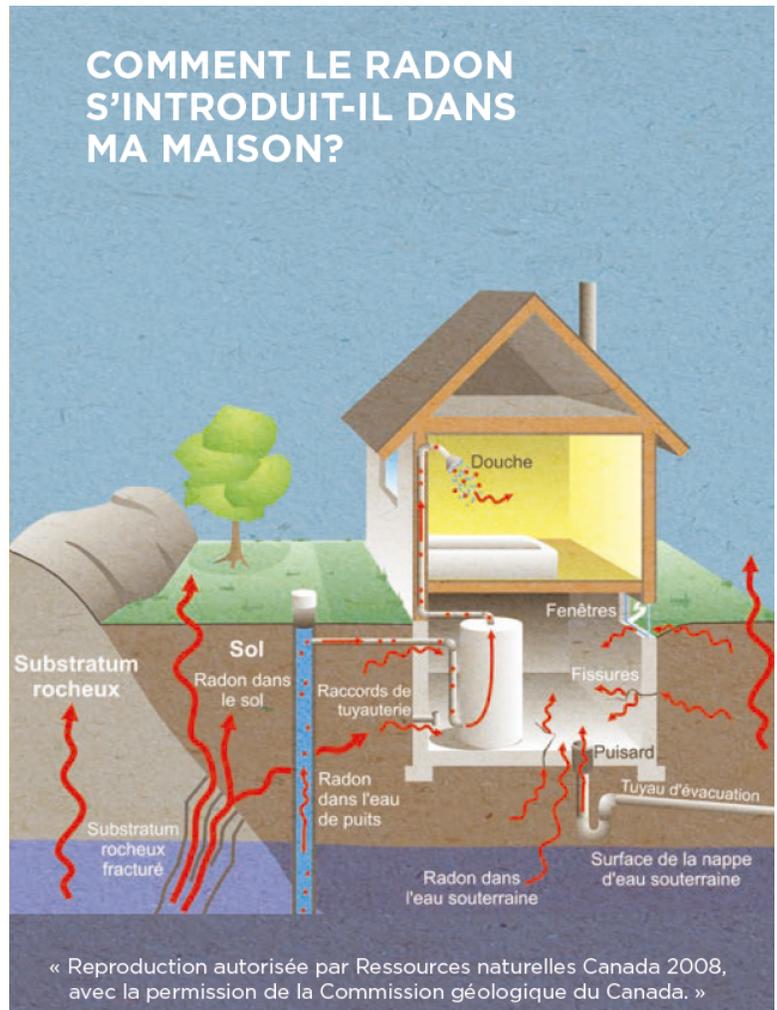
Ce gaz peut pénétrer dans nos maisons par les ouvertures en contact avec le sol, dont les fissures dans les dalles de béton, les puits, les tuyaux, etc.

Puisque les concentrations de radon varient d'une maison à une autre et qu'il est impossible de connaître les concentrations dans votre maison selon votre emplacement, le gouvernement fédéral vous suggère de réaliser un test de détection de radon.

À ce sujet, Santé Canada a récemment publié un prospectus qui spécifie la procédure à suivre, la période automne-hiver étant une fenêtre idéale pour faire le test.

Il suffit d'acheter une trousse de dépistage de l'association pulmonaire du Québec en ligne (vous pouvez aussi en trouver sur des sites tels que Amazon), d'exposer le détecteur pendant un minimum de trois mois et de l'envoyer dans l'enveloppe adressée au laboratoire le plus proche.

Par la suite, selon les résultats, vous serez aiguillé vers la solution à adopter. Selon Santé Canada aucune mesure n'est à prendre si la concentration de radon est sous les 200 Bq/m³.



Pour plus de détails concernant ce gaz, consultez le lien de Santé Canada : <https://takeactiononradon.ca/fr/>

14. RAPPORT DU CRE LAURENTIDES SUR LES PLANTES AQUATIQUES

Dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL), un Protocole de détection et de suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) dans les lacs de villégiature du Québec a été produit par le ministère de l'Environnement en collaboration avec le CRE Laurentides.

Le projet de lutte contre le myriophylle à épi est divisé en 3 volets, la sensibilisation, la caractérisation et la communication.

Ce rapport présente principalement les résultats du **volet caractérisation** dans les plans d'eau des Laurentides en 2019. Sur un total de 102 lacs étudiés, 15 d'entre eux sont infectés par le myriophylle à épi.

La diversité des plans d'eau a été calculée dans 95 d'entre eux, recensant des plans d'eau comptant de 5 à 34 plantes aquatiques. Les lacs Cameron et Chevreuil comptent environ 24 plantes, ce qui est un très bon indice de diversité de plantes aquatiques. Il est à noter qu'aucune plante aquatique exotique envahissante n'a été répertoriée dans ces deux lacs.

Dans la conclusion de ce rapport, il est écrit « qu'il est primordial d'effectuer de la sensibilisation auprès des usagers afin de prévenir l'introduction de PAEE dans de nouvelles étendues d'eau. [...] Nous encourageons les riverains ayant déjà participé au projet à continuer la patrouille de détection et de caractérisation des plantes aquatiques sur une base annuelle. »

Le conseil tient à remercier les bénévoles des associations du lac Cameron (6 bénévoles) et du lac Chevreuil (8 bénévoles) pour leur participation au Protocole de détection et de suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes du réseau de surveillance volontaire des lacs des Laurentides.

C'est avec ce genre de partenariat (MELCC, CRE Laurentides, RSVL, associations de lacs) que nous allons rendre pérenne le très bon bilan eutrophique de nos plans d'eau.

Pour consulter le rapport d'identification des plantes aquatiques, visitez le site Web :

https://crelaurentides.org/images/images_site/dossiers/eau_lacs/PAEE/Rapport_plantes_2019.pdf

Robert Laperrière
Conseiller district 3

15. AUGMENTATION DES EXCRÉMENTS DE CHIENS DANS LES LIEUX PUBLICS : À SURVEILLER

La municipalité d'Amherst a constaté une augmentation considérable d'excréments de chiens sur les trottoirs, sentiers piétonniers et parcs.

Nous demandons aux propriétaires de chien de continuer à respecter les règles de civisme malgré cette période de pandémie. Nous vous rappelons que selon le règlement 497-13 sur les nuisances, section 7.1.1, il est interdit de laisser, de jeter, de conserver ou de tolérer des eaux sales ou stagnantes, des immondices, du fumier, des animaux morts, des matières fécales et autres matières malsaines et nuisibles.

Pour consulter la totalité du règlement, rendez-vous sur notre site Web :

<https://municipalite.amherst.qc.ca/reglements-et-politiques/>

Merci de garder les lieux publics propres.



16. LE CONSEIL EN BREF

Août 2020

- Ratification de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 – Résolutions numéros 124.07.2020 à 142.07.2020 inclusivement pour la séance ordinaire du 13 juillet 2020
- Ratification des déboursés pour le mois de juillet 2020 – Déboursés du 01-07-2020 au 31-07-2020 pour un montant total de 262 325,81 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 54 198,43 \$
- Autorisation d'aller en appel d'offres, sur invitation, pour jeux d'eau
- Octroi de mandat à LH2 pour jeux d'eau
- Contribution financière – documentaire sur Vendée
- Nomination d'officiers municipaux
- Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Juillet 2020
- Autorisation de signature d'une entente intermunicipale relative à la délégation de compétence en matière de centrale d'appels 911
- Bilan des activités de sensibilisation du CRE Laurentides – Projet de lutte contre le myriophylle à épis dans les plans d'eau des Laurentides
- Autorisation de signature d'une entente relative à la gestion opérationnelle du Règlement 353-2020 – Disposition des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides
- Dépôt rapport M. Martin Léger (urbanisme)
- Demande d'usage conditionnel UC008 et UC009
- Demande de dérogation mineure DM002
- Municipalité amie des aînés (MADA)
- Nouveau logo – camp de jour

Septembre 2020

- Ratification de la séance ordinaire du 10 août 2020 – Résolutions numéros 143.08.2020 à 156.08.2020 inclusivement pour la séance ordinaire du 10 août 2020
- Ratification des déboursés pour le mois d'août 2020 – Déboursés du 01-08-2020 au 31-08-2020 pour un montant total de 294 344,58 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 56 484,56 \$
- Dépôt du sommaire du Rôle d'évaluation foncière de 3^e année – Exercice financier 2021
- Embauche employé temporaire
- Ouverture de poste – Conseiller en urbanisme et environnement
- Demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis
- Location des salles municipales en contexte de COVID-19

- Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Août 2020
- Autorisation de signature – Bail de location RIMRO
- Appui à la RIMRO – Soutien à la coopération intermunicipale
- Autorisation de déboursé – Achat de bacs pour les matières résiduelles
- Paiement de l'inventaire non dédié au service de l'incendie
- Dépôt rapport M. Martin Léger (urbanisme)
- Demande de dérogations mineures DM002, DM003, DM004 et DM005
- Demande d'usage conditionnel UC010
- Avis de motion – Règlement 551-20 modifiant le règlement de zonage numéro 352-02 visant à autoriser l'usage « Habitation multifamiliale » dans la zone 89-M
- Adoption du premier projet de règlement 551-20 modifiant le règlement de zonage numéro 352-02 visant à autoriser l'usage « Habitation multifamiliale » dans la zone 89-M
- Remboursement d'une partie des frais d'analyse d'eau – Association du Lac-Brochet
- Demande d'usage conditionnel UC008-2020
- Municipalité amie des aînés (MADA)
- Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale – Autorisation de signature
- Avis de motion – Citation de l'ancienne église de St-Rémi
- Présentation du règlement 552-20 portant sur la citation de l'ancienne Église de St-Rémi

Octobre 2020

- Ratification de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 - Résolutions numéros 157.09.2020 à 177.09.2020 inclusivement pour la séance ordinaire du 14 septembre 2020
- Ratification des déboursés pour le mois de septembre 2020 – Déboursés du 01-09-2020 au 30-09-2020 pour un montant total de 373 912,19 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 42 999,61 \$
- Avis de motion et présentation du Règlement d'emprunt 553-20 décrétant une dépense et un emprunt au même montant de 521 827 \$ pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec équipements à neige et d'un véhicule pour le service de l'urbanisme
- Embauche d'un technicien en loisirs
- Appui à la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac – Exclusion des activités minières sur le territoire de la Municipalité
- Appui à Bell Mobilité pour l'installation d'une tour cellulaire dans le secteur Vendée
- Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

- Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Août et septembre 2020
- Adoption du budget 2021 de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides
- Autorisation d'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec équipements à neige et d'un véhicule pour le service de l'urbanisme
- Achat d'un bollard pour le corridor aérobique – Autorisation de déboursé
- Demandes au ministère des Transports – Ponts Ouimet et Verschelden
- Écocentre – Bilan septembre 2020
- Adoption du budget 2021 de la Régie des matières résiduelles de l'ouest
- Dépôt rapport M. Martin Léger (urbanisme)
- Demande de dérogation mineure DM006
- Demande d'usage conditionnel UC011 et UC012 (lot 4 941 916)
- Adoption du second projet de règlement 550-20 modifiant le règlement de zonage numéro 352-02 visant à autoriser l'usage « Habitation multifamiliale » dans la zone 89-M
- Municipalité amie des aînés (MADA) – Rapport du conseiller responsable
- Corridor aérobique - Remerciement MRC des Laurentides et Parc Éco
- Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air – Autorisation de signature
- Programme nouveaux horizons pour les aînés – Dépôt de demande et autorisation de signature

Novembre 2020

- Ratification de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 - Résolutions numéros 178.10.2020 à 197.10.2020 inclusivement pour la séance ordinaire du 13 octobre 2020
- Ratification des déboursés pour le mois d'octobre 2020 – Déboursés du 01-10-2020 au 31-10-2020 pour un montant total de 387 399,98 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 59 631,25 \$
- Adoption du règlement d'emprunt 553-20 décrétant une dépense et un emprunt au même montant de 521 827 \$ pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec équipements à neige et d'un véhicule pour le service de l'urbanisme
- Servitude d'égouttement – Autorisation de signature
- Embauche adjointe de direction
- Dépôt des états comparatifs

- Calendrier des séances du conseil 2021
- Fermeture du bureau durant la période des Fêtes
- Ajout des organismes ICI Vendée et Club social Vendée aux assurances municipales
- Fédération québécoise des Municipalités – Renouvellement de l'adhésion pour 2021
- Ici Vendée - Report du paiement annuel de remboursement du prêt
- Évaluation du personnel - employé 04-0008
- Boîte distributrice de Publisac – Nouvelle implantation
- Séance extraordinaire portant sur le budget 2021
- Demande à la députée - Démarches auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour l'amélioration du chemin de la Pourvoirie-Baroux
- Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Octobre 2020
- Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2021
- Émondage – Octroi de mandat
- Entretien de chemins d'hiver – Octroi de mandats
- Écocentre – Bilan octobre 2020
- Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau – Dépôt de projet et autorisation de signature
- Fonds régions et ruralité-volet 4 – Dépôt de projet et autorisation de signature
- Dépôt rapport M. Martin Léger (urbanisme)
- Demande de dérogation mineure DM007, DM008, DM009 et DM010 (Lot 6 386 811)
- Adoption du règlement 551-20 modifiant le règlement de zonage numéro 352-02 visant à autoriser l'usage « Habitation multifamiliale » dans la zone 89-M
- Contribution analyse d'eau – Association Lac de la Décharge
- Municipalité amie des aînés (MADA) – Rapport du conseiller responsable
- Jeux d'eau – Octroi de mandat
- Adoption du règlement 552-20 portant sur la citation de l'ancienne Église de St-Rémi



124, rue Saint-Louis
Amherst (Québec) J0T 2L0
municipalite.amherst.qc.ca
amherst@municipalite.amherst.qc.ca
T. : 819 681-3372 | F. : 819 687-8430